



**Portant nomination des membres du
Conseil d'Administration du Centre
Communal d'Action Sociale**

Le Maire de la Commune de Genouillac

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L. 123-6, R. 123-11, R.123-12 et R.123-15 ;
- Vu la délibération n°23089-2026-0033-DE fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- Vu la délibération n°23089-2026-0036-DE désignant les membres du conseil municipal pour siéger au sein de ce conseil d'administration ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Genouillac

- Madame SANTINON Sylvie, domiciliée 1 La Gare à Genouillac,
- Madame MOREAU Marie-Françoise, domiciliée 13 La Cour à Genouillac,
- Monsieur BIGNET Didier, domicilié 11 Rebouyer à Genouillac,
- Madame BIDEAU Odile, domiciliée 52 Grande Rue à Genouillac,
- Madame MARIE Joëlle, domiciliée 30 Montfargeaud à Genouillac,
- Madame NAIRAUD Annie, domiciliée 19 Avenue de la Gare à Genouillac,
- Madame REMY Marie-Hélène, domiciliée 5 Demardeix à Genouillac,
- Madame THERESE Joachim, domiciliée 8 Lotissement Jules Lacôte à Genouillac,

ARTICLE 2 Madame Florence ROUSSILLAT, 1^{er} adjointe, est chargée de l'exécution du présent arrêté ainsi que les membres nommés, chacun en ce qui les concerne.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera transmis à monsieur le Préfet de la Creuse et ampliation communiquée aux intéressés.

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20260605-AR2308920260051-AR
Date de réception en Préfecture 09/06/2026
Publié le : 09/06/2026

Fait à Genouillac, le 08 juin 2026.
Le Maire,
Jean-Claude AUROUSSEAU.

